



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Formation des prothésistes ongulaires

Question écrite n° 9781

Texte de la question

M. Olivier Falorni attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises et de l'économie sociale et solidaire, sur l'exigence de qualification pour les prothésistes ongulaires. L'univers de la beauté et du bien-être est en constante évolution, ouvrant ainsi la voie à de nouvelles opportunités professionnelles. Parmi les métiers les plus prisés actuellement, celui de prothésiste ongulaire suscite un intérêt croissant. Cette activité recouvre la réalisation d'actes à finalité esthétique et de rallongement de l'ongle, tels que la pose de faux ongles avec gel ou capsules, le façonnage résine, les déposes, les décorations d'ongles et la pose de vernis classique ou semi-permanents. En 2016, le Gouvernement a décidé que l'activité de « prothésiste ongulaire » non assortie de prestation de manucure n'était pas soumise à l'obligation de qualification professionnelle prévue par la loi et par conséquent, ne nécessite pas de qualification d'esthéticien pour son exercice. Or les experts de la Direction générale de la santé estiment que l'activité de stylisme ongulaire présente des dangers pour ceux qui l'exercent ou pour ceux qui y ont recours, motif justifiant son assimilation à un soin esthétique. Le fait que les professionnels réalisant ces prestations ne soient pas correctement formés et ne possèdent pas les diplômes requis pose un risque sanitaire. Dans un souci de prise en compte de l'impératif de santé publique, il conviendrait de justifier d'une qualification suffisante pour pouvoir exercer la profession de prothésiste ongulaire. Il souhaite donc savoir si le Gouvernement envisage de mieux encadrer les conditions de formation nécessaires à l'exercice de cette activité.

Données clés

- Auteur : [M. Olivier Falorni](#)
- Circonscription : Charente-Maritime (1^{re} circonscription) - Les Démocrates
- Type de question : Question écrite
- Numéro de la question : 9781
- Rubrique : Commerce et artisanat

Version web : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/questions/QANR5L17QE9781>

- Ministère interrogé : Commerce, artisanat, PME, économie sociale et solidaire
- Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle, énergétique et numérique](#)

Date(s) clée(s)

- Question publiée au JO le : [23 septembre 2025](#), page 8227